



Retraite : vers une dégradation du niveau de vie des retraités ?

 02/03/2023

Les Français sont généralement inquiets quant à la baisse de leur pouvoir d'achat au moment du passage à la retraite. Cette crainte est-elle fondée ? Les derniers chiffres du Conseil d'orientation des retraites (COR) permettent de faire le point sur la situation.

Le contexte

Les Français en activité attendent la retraite avec impatience, mais ils craignent en même temps une baisse de leur niveau de vie. Pourtant, depuis une vingtaine d'années, les retraités ont en moyenne un niveau de vie supérieur à celui des actifs. Selon le [rapport du Conseil d'orientation des retraites de septembre 2022](#), leur niveau de vie en 2019 était supérieur de 1,5 % à celui de l'ensemble de la population. Attention, il s'agit bien du niveau de vie des retraités, tous revenus confondus, comparé à celui de l'ensemble de la population.

À noter que les ménages retraités ne vivent pas uniquement de leur pension de retraite : en moyenne, celle-ci représente 72 % de leurs ressources en 2019. Cette moyenne cache un important écart entre les hommes et les femmes, ces dernières étant plus nombreuses à percevoir la pension de réversion.

Une inversion de la tendance

Le rapport entre revenus des retraités et revenus des actifs pourrait cependant s'inverser, annonce le COR depuis plusieurs années déjà. Stable depuis 1996 environ, le ratio devrait commencer à se dégrader, pour s'établir entre 89,9 % et 94,8 % en 2040.

En 2022, dans son rapport annuel, le COR prévoit que le niveau de vie des retraités représenterait, en 2070, entre

75,50 % et 87,20 % de celui de l'ensemble de la population (selon les hypothèses de croissance). Ces prévisions sont en recul notable par rapport à celles du rapport de 2017 (82 % à 94 %), et même rapport remis en 2019 (78 % et 87 %). Il s'agit d'une baisse relative : selon les projections, les revenus des retraités vont continuer à progresser, mais moins vite que les revenus des actifs.

Dans le détail, le COR estime que l'augmentation des pensions de retraite serait entre 8,70 % et 29,30 % de 2021 à 2070. Les revenus des actifs, eux, augmenteraient entre 40,30 % et 102 % sur la même période.

L'une des raisons de cette évolution est inscrite dans le mode de [revalorisation des pensions de retraite](#). En effet, depuis 1987 (en pratique), les pensions sont indexées sur les prix, et non plus sur les salaires comme c'était le cas auparavant. Or, les prix augmentent moins vite que les salaires. L'indexation sur les prix a pour effet de creuser mécaniquement la différence entre le niveau de vie des retraités et celui de la population active, en défaveur des premiers.

Dans le même temps, les générations qui arrivent à la retraite aujourd'hui, en particulier les femmes, ont eu en moyenne des carrières mieux rémunérées que les précédentes. Ce phénomène, appelé « effet de noria », joue dans l'autre direction : il contribue à orienter la moyenne des pensions à la hausse, et donc, en pratique, à limiter la baisse globale.

Les raisons conjoncturelles de la baisse du niveau de vie des retraités

Outre l'effet de l'indexation des pensions sur l'évolution des prix, plusieurs mesures ont affecté dernièrement les pensions des retraités.

Au 1^{er} janvier 2018, les retraités cadres ou agents A de la fonction publique ont connu une hausse de la Contribution sociale généralisée (CSG) de 1,7 % sur leur revenu brut. Le taux de CSG est ainsi passé, pour leur pension de retraite, de 6,6 % à 8,3 %. Pour les retraités, cette hausse n'a pas été compensée, contrairement aux salariés qui ont, eux, bénéficié de la suppression des cotisations chômage et maladie. Pour info, cette hausse n'a pas concerné les retraités exonérés ni ceux qui acquittaient le taux réduit de [CSG](#) à 3,8 %.

La pension de retraite de base n'a été revalorisée que de 0,3 % en 2019 et 2020, sauf pour les retraités dont la pension nette était inférieure à 1 874 €. Pour ces derniers, la pension a été revalorisée de 1 % en 2020. Les pensions complémentaires, quant à elles, ont été gelées en 2020 pour compenser les conséquences économiques de la crise Covid-19.

Ces mesures font mécaniquement baisser les revenus des retraités et de fait, leur niveau de vie.

Des compensations

Dans ce contexte, le gouvernement a décidé de faire un geste en direction des retraités percevant les revenus les plus bas. Près de 350 000 retraités dont le taux de CSG avait augmenté de 1,7 % en 2018, en ont été exemptés dès l'année 2019.

La baisse, puis la disparition de la taxe d'habitation en 2020 pour 80 % des foyers, contribue également à compenser la hausse de la CSG pour une grande partie des retraités.

